



CYCLO-SPORT ABBEVILLOIS

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

UFOLEP de la Somme CYCLOSPORT SUR ROUTE

Dimanche 03 Juin 2018

ERONDELLE-BAILLEUL

Restauration sur place

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP de la Somme CYCLOSPORT SUR ROUTE Dimanche 3 Juin 2018

LE CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL UFOLEP DE LA SOMME DE CYCLOSPORT 2018

se déroulera le Dimanche 3 Juin à Erondelle-Bailleul. Il est organisé par le C.S ABBEVILLOIS sous l'égide du Comité Départemental UFOLEP de la SOMME et avec le concours de l'Association des Amis du Cyclisme et des Communes d'Erondelle et de Bailleul.

Les règlements nationaux UFOLEP afférents à l'activité y seront appliqués

Cette épreuve est ouverte aux licenciés Ufolep titulaires d'une carte cyclo sportive sous réserve qu'ils aient participé à **3 épreuves sur route** depuis le précédent championnat départemental à Fignières en 2017 inscrites au calendrier du comité départemental de la Somme. Cette obligation est ramenée à 2 épreuves pour les jeunes de moins de 16 ans.

Engagements : Tarif : **7 €** par participant

Uniquement par les Clubs (pas d'engagement individuel)

A envoyer **au plus tard** le 26 MAI 2018 (dernier délai)

Par courrier : Guy DUHAUPAS 24 rue du Moulin Quignon 80100 ABBEVILLE

Avec le règlement par chèque à l'ordre du Cyclo Sport Abbevillois ou **CSA**

Contact : tel 03 22 31 42 74 ou 06 32 40 48 23

Mail : csa.velo@orange.fr

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

DEPART / ARRIVEE :

- **ERONDELLE** – Route de Liercourt - A gauche rue André Mauduit → rue Gatelette jusqu'au carrefour avec la D3 → à droite D3 sur 100m puis à gauche D13 → D13 Bois de Fréchencourt jusqu'au carrefour → puis à gauche Bailleul D93 à gauche → D93 Bellifontaine → D93 jusqu'au carrefour avec la D3 à droite sur 100m → puis à gauche D218 Route de Liercourt jusqu'à l'arrivée

- Circuit : 9.5 km

Aucun véhicule ne sera toléré sur le circuit, hormis les véhicules de l'organisation

DOSSARDS :

- Matin : A partir de 8h00 – Mairie Erondelle

- Après-midi : A partir de 13h00 – Mairie Erondelle

PLANNING DE LA JOURNEE

CATEGORIES	Nbre tours	Km	Heures de départ
Jeunes 15-16 ans Nés entre 1/01/2002 et 31/12/2003	5	47.5	9h00

Jeunes 13-14 ans Nés entre 1/01/2004 et 31/12/2005	3	28.5	9h05
Vétérans 50-59 ans nés entre 1/01/59 et 31/12/68	6	57	9h10
et 60 et + nés avant le 31/12/58	6	57	9h12
Féminines 17-29 ans nées entre 1/01/89 et 31/12/2001	4	38	9h15
Féminines 30-39 ans nées entre 1/01/79 et 31/12/88			
Féminines 40 ans et + nées avant 31/12/78			

Remise des récompenses sur le site à 12h00 pour les catégories du matin

CATEGORIES	Nbre tours	Km	Heures de départ
Séniors 20/29 ans Nés entre 1/01/89 et 31/12/98	8	76	13h30
Juniors 17-18-19 ans Nés entre 1/01/99 et 31/12/2001	7	66.5	13h35
Séniors 30-39 ans Nés entre 1/01/1979 et 31/12/88	8	76	15h40
Vétérans 40-49 ans Nés entre 1/01/69 et 31/12/78	7	66.5	15h45

Remise des récompenses sur le site à 18h30 pour les catégories de l'après-midi

RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Catégories : Dans toutes les catégories ci-dessus, le titre ne sera décerné que s'il y a au moins 3 partant(e)s. La CSDU pourra procéder éventuellement à des regroupements dans les catégories sous-représentées (féminines...) en tout état de cause il n'y aura pas de regroupement entre des adultes et les jeunes.

Article 2 : Obligations : Le championnat Départemental et le championnat Régional sont des épreuves qualificatives obligatoires pour le championnat National 2018.

Article 3 : Déroulement : Sous peine de déclassement il est interdit de prendre les roues d'un coureur d'une autre catégorie

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les catégories pendant la reconnaissance du parcours, à l'échauffement et pendant la compétition. L'échauffement sera interdit sur le circuit pendant le déroulement des courses et en cas de non-respect le coureur pourra se voir interdire de prendre le départ de la course.

Article 4 : Tenue vestimentaire : Pour la cérémonie protocolaire, la tenue de cycliste (Haut et Bas) est obligatoire. En cas de non respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium

Article 5 : Dépannage & Ravitaillement : Dépannage et ravitaillement libre sur le coté droit de la route pendant tout le déroulement de l'épreuve sauf dans la zone du podium sur 300 mètres avant et après la ligne d'arrivée. Le ravitaillement est interdit pour les épreuves de moins de 50 Km.

Article 6 : Récompenses : Premier de chaque catégorie : un Maillot Départemental lui sera remis (selon les règles décrites à l'article 1) ,une gerbe et une coupe.

Une Médaille offerte aux 3 premiers

Article 7 : Contrôle médical : Un contrôle sera demandé aux instances compétentes concernées par ces championnats à l'issue de l'épreuve, il appartiendra à chaque concurrent de consulter la liste affichée sur le podium pour vérifier s'il est retenu pour subir ce contrôle.

